Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le 15/03/2024



DÉPARTEMENT DE L'ISERE COMMUNE DE POISAT



DEC20240315 16

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° *DEL20200608_17* du conseil municipal du 08 juin 2020, transmise en Préfecture le 11 juin 2020 donnant délégation au Maire, ou en cas d'empêchement du Maire, à la 1ère Adjointe, pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accordscadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » et précisant que cette délégation au Maire sera limitée à un montant de 90 000 € HT pour les marchés et accords-cadres de travaux et à 40 000 € HT pour ceux de services ou fournitures ;*

Vu la mise en place du Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle entre les communes de Bresson-Eybens-Poisat,

DECIDE

De signer avec la commune d'Eybens, sise 2 avenue de Bresson, 38320 EYBENS, le Centre Loisirs et Culture d'Eybens, sis 27 rue Victor Hugo, 38320 EYBENS et l'association La Fabrique Des Petites Utopies, sise 2 Rue Dubois Fontanelle 38100 Grenoble, un contrat de co-organisation avec cession du droit d'exploitation d'un spectacle close up « Astrono-Màgico » à l'occasion d'une soirée jeune. Le coût total de cette prestation est de 986.43€ HT, soit 258€ TTC pour la commune de Poisat.

Fait à Poisat le 15 mars 2024 Le Maire, Ludovic BUSTOS